



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 11 septembre 2023, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1627-2023

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1595-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 910 000 \$ POUR FAIRE L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES LOTS 5 118 984, 6 387 018 ET 6 387 019 À DES FINS MUNICIPALES AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 3 305 000 \$

QUE ce règlement a pour objet d'autoriser le conseil à emprunter et à dépenser une somme de 3 305 000 \$ pour faire l'acquisition de lots afin de les céder à titre gratuit au Centre de services scolaire de la Capitale afin d'y faire construire une école secondaire;

QUE le règlement numéro 1627-2023 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 septembre 2023;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 octobre 2023;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption> sous la rubrique *Administration*.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 octobre 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière